



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 novembre 2020

L'an deux mille vingt, mercredi quatre novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle annexe du Conseil Municipal de la Mairie 4 rue Caraven Cachin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier, M. BALARAN Roland, Mme ADDED Régine M. ANCILOTTO François, M. GERAUD Yves, Mme ALBAUT Edwige, M. CHANEZ Philippe, Mme CHEVALIER Virginie, M. LOGER Maxime, Mme AUBERTIN Sonia, M. VILLARET Bernard,

A donné procuration : Mme BRUNWASSER Mireille à Mme ADDED Régine, Mme PRADIER Antoinette à Mme AUBERTIN Sonia, Mme MASSAT Frédérique à M. MIRAMOND Bernard

Secrétaires de séance : M. ANCILOTTO François et Mme AUBERTIN Sonia

PRÉALABLE

Mr le Maire introduit la réunion pour rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire victime d'un attentat et propose d'observer une minute de silence à sa mémoire. Monsieur le Maire et ses adjoints étaient à l'école de Salvagnac le jour de la rentrée.

Monsieur le Maire propose d'installer une plaque commémorative et de nommer un chemin menant à l'école « Samuel Paty ». Proposition acceptée par les conseillers municipaux.

La mise en œuvre d'un règlement intérieur pour les Conseils Municipaux revêt un caractère obligatoire. Un projet de règlement est présenté à l'ensemble des conseillers. Il sera voté lors de la prochaine réunion.

DELIBERATIONS :

1 - Changement plan de financement du City Park / CycloCross :

Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier Lecomte qui fait un point sur l'état d'avancement de ces projets.

Le plan de financement définitif proposé sera le suivant :

Coût éligible total : 67 469.50 € H.T.

ETAT-DETR : 20 685.00 € H.T.

REGION : 8 900.00 € H.T.

LEADER : 24 390.60 € H.T.

Réponse définitive de l'Etat et de la Région.

La réponse du Leader interviendra plus tard.

Compte tenu de ces notifications, la commune doit présenter un plan de financement réactualisé, notamment pour définir le nouveau montant de financement des fonds Européens Leader (30% du financement total). Ce plan de financement est donc soumis aux conseillers municipaux.

Compte tenu de la réglementation, la commune doit présenter un plan d'aménagement à l'architecte des bâtiments de France.

L'entreprise retenue pour le City Park est SPTM de Bressols.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau plan.

2 - Plan de financement pour les cheminements doux :

Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier Lecomte et Roland Balaran qui font un point sur l'état d'avancement de ces projets.

Des travaux de cheminements doux sont prévus : Rue Gérard Roques jusqu'à l'école, Chemin du stade et continuité de l'école jusqu'au lac des Sourigous.

Le plan de financement définitif proposé sera le suivant :

Coût éligible total : 76 107.45 € H.T.

ETAT-DETR : 26 637.00 € H.T.

REGION : 16 469.00 € H.T.

AGGLOMERATION FONDS DE CONCOURS : 16 500.00 € H.T.

Autofinancement : 16 501.00 € H.T.

L'objectif est de rénover ces cheminements prévoyant notamment une signalétique pour les piétons, un busage du fossé sur une partie du chemin du stade et avant le chemin de la Garenne, et un empierrement cyclable et roulant en poussette vers les Sourigous.

Philippe Chanez soumet de communiquer spécifiquement sur ces nouveaux projets auprès de la population. Ces projets interviennent à un moment où des opportunités de financement se présentent et la part d'autofinancement de la commune est acceptable pour ce type de projet. Ils font suite à des réunions d'échanges avec les jeunes de la municipalité et répondent à un besoin (pas de lieux dédiés pour les jeunes de la tranche d'âge 6-12 ans).

3 – Désignation du représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) est une instance qui a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalités. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Compte tenu de la technicité et des enjeux de la mission, les conseillers municipaux désignent à l'unanimité, Monsieur Bernard Miramond comme représentant à cette commission.

4 – Création d'un comité pour la base des Sourigous :

Il est décidé de confier à la commission « cadre de vie » d'initier des réflexions sur l'aménagement de la base des Sourigous.

Des élus qui ne participent pas à cette commission pourront intégrer la commission « cadre de vie » qui pourra évoluer vers un comité comprenant des non-élus,

5 – Mise en place du comité marché :

Une communication a été adressée aux commerçants et producteurs forains qui vendent sur les marchés ainsi qu'aux membres de l'association des commerçants et artisans de Salvagnac, afin de les faire participer à la réglementation et à l'évolution des marchés sur le village au sein du comité « marchés de plein vent »

6 – Signalisation de la Côte du Dragon :

Cette voirie doit être sécurisée. Il sera désormais interdit de descendre la Côte du Dragon depuis le village (sauf pour les piétons). La question de l'accès pour les cyclistes n'est pas tranchée.

7 – CDD de Mme Gwénaëlle BOISSEL :

Madame Gwénaëlle BOISSEL occupe un poste polyvalent. Elle remplit des tâches administratives et d'entretien. Elle est actuellement recrutée en CDD à temps partiel (20h de travail hebdomadaire).

Il est proposé de recruter Madame Gwénaëlle BOISSEL à temps plein et de lui proposer un stage en vue d'une titularisation.

A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux d'aménagement d'un local rue Gérard Roques :

La commune va engager des travaux sur un bâtiment communal (garage du café). Ces travaux doivent permettre de sauvegarder ce bâtiment vieillissant et d'accueillir une activité commerciale ou artisanale.

- Installation d'un transformateur N.R.O. (Nœud de Raccordement de la fibre Optique) pour la fibre :

Un transformateur N.R.O. va être installé en face du cimetière (au départ de la rue de la Liberté qui descend au lotissement) pour effectuer le déploiement de la fibre sur le village et le territoire.

- Problème sur voirie :

Une dégradation volontaire d'un chemin communal par disquage (engin agricole) a été constatée sur un chemin près du circuit terre (auto-cross). Une enquête sera diligentée pour en connaître l'auteur et appliquer des sanctions,

Roland Balaran indique que d'autres dégradations ont été constatées sur un chemin qui sert de raccourci. Ce raccourci sera limité aux promeneurs et cyclistes.

- Admission en non-valeur :

Le Trésor Public demande l'annulation de dettes pour un montant de 520 € concernant des créances irrécouvrables. Après présentation des cas, le Conseil Municipal donne son accord pour cette annulation.

- Désignation de conseillers municipaux pour la commission des listes électorales :

Chaque année la commission de surveillance des listes électorales est réactualisée par les services de la Préfecture, ont été retenus :

- Bernard Villaret titulaire et Antoinette Pradier suppléante sont désignés parmi les élus,
- Christel Lagarrigue et Georgette Gambazza sont également désignées en qualité de personnes non élues.

- Information liée aux règles de confinement :

Monsieur le Maire lit un courrier rédigé par les élus de la Communauté d'Agglomération et adressée au Ministre de l'Economie. Cette lettre fait valoir que si la fermeture des magasins et établissements non « essentiels » est peu contestable, la Communauté d'Agglomération s'engage à apporter une aide personnalisée à chacun des artisans et commerçants « confinés » et en particulier à mettre en place la vente par correspondance sur un site national spécialisé qui s'ouvre sur le Tarn.

- Création du comité semaine du goût :

En l'absence excusée de Madame Frédérique Massat le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

TOUR DE TABLE

*Bernard Villaret informe que la bibliothèque municipale propose un drive.

*Virginie Chevalier soumet l'idée de favoriser l'installation d'un vétérinaire sur la commune.

*Maxime Loger évoque le sujet de la garde d'enfants au sein de la commune. A ce jour, il y a 3 assistantes maternelles sur la commune de Salvagnac. Est-il possible d'accueillir une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) sur la commune ? Mr le Maire indique qu'une étude a été réalisée il y a quelques années et avait conduit à la création d'une crèche sur la commune de Montgaillard. La commune n'a pas compétence pour la petite enfance (voir Communauté d'Agglomération) et ne peut créer un lieu spécifique pour des initiatives privées. Mais tout projet peut être étudié en veillant au maintien des assistantes maternelles installées.

M. le Maire lève la séance à 20h45.

